

Modélisation des impacts économiques	Évaluer les conséquences économiques des réformes pour le système de santé publique et pour les praticiens individuellement. Cela comprendrait une analyse coût-bénéfice des différentes mesures réformatrices, envisageant non seulement les coûts directs mais aussi les économies potentielles liées à une meilleure répartition des ressources médicales.
---	---

IV. CONCLUSION FINALE

En conclusion, cette étude a examiné les **conséquences des réformes législatives de 2023** — principalement la Loi Rist, la Loi Valletoux, et l'ajustement tarifaire des consultations à 26,5 euros — sur les perspectives d'exercice des internes en médecine générale dans le Grand Est.

Elle révèle que **plus d'un quart des internes en médecine générale du Grand Est ont modifié leurs perspectives d'exercice à la suite de ces réformes**. Par ailleurs **plus d'un interne sur trois (36,9 %) considèrent une expatriation à l'étranger**. Les internes qui ont changé de perspectives d'exercice à la suite des réformes envisagent significativement une expatriation contrairement à ceux qui n'ont pas changé de perspectives d'exercice à la suite de ces réformes.

Ces résultats interpellent profondément, particulièrement à un moment où le gouvernement français s'efforce à combler les déserts médicaux en augmentant le nombre de médecins formés. Si une proportion significative de ces futurs praticiens envisage une carrière à l'étranger, cette stratégie risque non seulement de ne pas atteindre ses objectifs, mais également d'exacerber le problème d'accès aux soins médicaux sur le territoire national.

Cette situation soulève des questions sur l'efficacité des politiques actuelles et leur alignement avec les aspirations professionnelles des jeunes médecins.

Par ailleurs, l'étude souligne **une méconnaissance notable des réformes parmi les internes** (42,39 % pour la Loi Rist et 68,48 % pour la Loi Valletoux), **suggérant la nécessité d'introduire une formation spécifique au sein du cursus de l'internat dédié à mieux appréhender ces évolutions du cadre légal**.

Enfin, **deux tiers (66,3%) des internes en médecine générale du Grand Est interrogés estiment que l'ajout d'une quatrième année dans leur DES n'améliorera pas leur formation** (qu'il soit concerné directement ou non par cette réforme).

Les résultats de cette thèse apportent ainsi un éclairage important concernant les conséquences des réformes législatives. Elle met en relief les défis liés à l'adaptation des internes à cet exercice modifié de leur spécialité. De plus, elle illustre leur relative méconnaissance du nouveau cadre légal structurant leur pratique.

Les implications de ces résultats sont multiples, et ont le potentiel d'affecter à la fois les décideurs politiques et les institutions éducatives.

En termes de perspectives, il est impératif de poursuivre les recherches pour observer l'effet à long terme de ces réformes. Une étude longitudinale permettrait de déterminer si les intentions actuelles se traduisent en pratiques effectives, et d'explorer les conséquences de ces réformes sur la distribution des médecins dans les zones sous-dotées. **Une telle recherche aiderait à affiner les stratégies de mise en œuvre des réformes pour optimiser leur efficacité et leur acceptation par les nouvelles générations de médecins.**